## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RAPPORTEUR(S):** M. ERIC LE DISSES

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 19 Octobre 2018

OBJET: Ports départementaux. Soutien aux actions d'animation et de promotion.

Aide au développement des activités portuaires. Attribution des subventions à des associations. 4ème répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- d'allouer, au titre du dispositif de soutien aux actions d'animation et de promotion sur les ports départementaux, les subventions en fonctionnement suivantes :
  - 8 000 € à l'association « Ecoute ta planète » pour la campagne Ecogestes Méditerranée 2018,
  - 2 000 € à l'Association Cassidaine des Bateaux de Tradition.

La dépense totale en fonctionnement correspondante de 10 000 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

- d'allouer au titre du dispositif d'aide au développement des activités portuaires une subvention d'investissement de 2 400 €à l'Association des Plaisanciers du Port du Jaï pour l'achat d'un portique de manutention.

La dépense correspondante de 2 400 €sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes.

A l'unanimité

ADOPTE Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée